

Réunion 12 juin 2024

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mme OSBÉRY, MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, BERNARD, BUCHETON, NOGUES, PINGUET, PONSONNAILLE

Membres excusés : Mme BEAURENAUD (pouvoir à C. NOGUES), MM. BONDOUX, MAY (pouvoir à M. PINGUET)

Membres absents : MM. BEAUVOIS, CHERASSE

Membres invités excusés : MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER, TREPKA

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

→ Comité de Direction du 21 mai 2024 paru sur le site internet du District le 29 mai 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

4.1. AG FFF samedi 08 juin 2024

La présidente a participé à l'AG de la FFF ce samedi à Clairefontaine.

Des modifications statutaires (gouvernance BELFA) et règlementaires ont été exposées pour validation.

Pour exemple :

Article 12 – Obligation de diplôme

[...]

6. Pour l'ensemble des compétitions régionales pour lesquelles l'obligation d'encadrement est le Brevet de Moniteur de Football (BMF), et pour lesquelles il n'y a pas d'obligation de contracter, cette obligation pourra être remplie par **un éducateur bénévole titulaire d'un Diplôme Fédéral (DF)**.

Date d'effet : saison 2024 / 2025

Article 73 - Double surclassement

[...]

2. a) Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence de contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral ou à défaut par un **médecin du sport**, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

4.2. Commande NIKE

Le suivi de ce dossier est assuré par Alain BUCHETON.

4.3. Dossiers Conseil Départemental

47 clubs ont déposé une demande de subvention de fonctionnement.

La Présidente remercie Guy LAVALETTE pour la gestion de ce dossier.

4.4. Dossier ANS

Le Dossier ANS (ex CNDS) du District a été finalisé pour le 30 avril 2024.

Au niveau des clubs, 15 seulement ont également déposé un dossier (AFGP 58, BRASSY, CHATILLON, CHAULGNES, CLAMECY, CORBIGNY, COULANGES, FC NEVERS, FC IMPHY, FOURCHAMBAULT, GUÉRIGNY/URZY, MOULINS, ST ELOI, SNID, VARZY).

Christophe NOGUES et Françoise VALLET ont géré ce dossier avec la LBFC et les autres districts pour respecter l'enveloppe allouée.

La Présidente remercie Anaïs et Anne-Cécile SIMOES pour l'aide qu'elles ont apportée aux clubs afin que leurs dossiers puissent être éligibles.

4.5. PASS'SPORT

La Présidente annonce que l'Opération PASS'SPORT est reconduite pour la saison 2024/25 avec un montant de 50 €.

4.6. Agenda des réunions et invitations

Françoise Vallet annonce :

- Qu'elle a assisté à la dénomination d'une école à SERMOISE-SUR-LOIRE avec le nom d'Olivier LORIGEON décédé, directeur d'école et footballeur, dirigeant dans les clubs du RCNCS et St Benin.

- Qu'elle a participé à la réunion des Présidentes et Présidents des Comités Départementaux avec M. Lionel LECHER, Vice-Président en charge du Sport. L'ordre du jour était la présentation de la commission para-sports par le Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports en articulation avec le guichet unique

du Département, une intervention de M. Jérôme JAMES, directeur d'Actival (Baye et Settons), un bilan et perspectives de la politique sportive du Conseil Départemental et un temps d'échanges des Comités Départementaux.

- Rappelle que le Service Licences ainsi que le Service aux Clubs viendront à la rencontre des clubs nivernais le samedi 29 juin à 10h pour détailler le fonctionnement de la campagne des licences 2024/2025.

5. POINT FINANCIER

5.1. Au niveau du DNF.

Sylvie OSBERY établit un rapide point financier sur la situation du District arrêtée au 31 mai 2024 et indique que l'exercice sera probablement déficitaire.

5.2. Au niveau des clubs.

La Trésorière indique que de nombreux clubs n'ont pas encore réglé leur dernier relevé arrêté au 30 avril et qu'elle les relancera rapidement.

Le club de LUTHENAY semble présenter d'importantes difficultés financières puisque le relevé n° 2 à échéance du 3 mars n'a toujours pas été réglé malgré plusieurs relances. Les membres du Comité de Direction valident la décision du bureau du Comité de Direction en date du 12/06/2024.

6. POINT SUR LES COMPETITIONS

6.1. Au niveau Jeunes

Alain BUCHETON établit un rapide point sur les championnats jeunes qui se sont terminés pour toutes les catégories d'U7 à U18 le 12 juin 2024 et indique qu'il est plutôt satisfait du faible nombre de reports de rencontres (hormis pour un club).

Il annonce le forfait général pour 3 équipes (1 en U18, 1 en U15 et 1 en U13).

Alain BUCHETON annonce les champions 2023/2024 :

U18 : ASA VAUZELLES

U15 D1 : ASA VAUZELLES

U15D2A : AFGP 58 2 – U15D2B : E. GUERIGNY/ST BENIN/COULANGES/MONTIGNY

U13 D1 : RC NEVERS CHALLUY SERMOISE

U13 D2 : SNID 2 – U13D3 : COSNE 2

U13 D4 : FC NEVERS 2

U12/U15F : AFGP 58 5

6.2. Au niveau Seniors

Michel PINGUET annonce les champions 2023/2024 :

- DEPARTEMENTAL 1 SPORT COMM : CLAMECY 1
- DEPARTEMENTAL 2 POULE A : VAUZELLES 3
- DEPARTEMENTAL 2 POULE B : CIE IMPHY 1
- DEPARTEMENTAL 3 POULE A : MARZY 2
- DEPARTEMENTAL 3 POULE B : ENT MOUX BRASSY 1

- DEPARTEMENTAL 4 POULE ELITE : NARCY 1 ? (dossier en cours)
- DEPARTEMENTAL 4 POULE CONSOLANTE : GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 2
- CRITÉRIUM FEMININ POULE ELITE : E. CLAMECY/TANNAY 1
- CRITÉRIUM FEMININ POULE CONSOLANTE : COSSAYE 1
- CRITÉRIUM VÉTÉRANS : ENT COSNE / LA CHARITE 1

Pour la saison 2023/2024, il annonce :

- 5 forfaits généraux
 - D1 : 0
 - D2 : 0
 - D3 : 1
 - D4 : 4
- 29 forfaits simples :
 - D1 : 0
 - D2 : 0
 - D3 : 8
 - D4 : 17
 - Féminines : 4
- 13 forfaits en coupes :
 - Conseil Départemental : 6
 - District/Sport Comm : 2
 - Amitié : 2
 - Féminine : 3

Soit un bilan total de 42 forfaits en championnats (contre 19 la saison passée), 13 en coupe (contre 9 l'an passé) et 5 forfaits généraux (idem la saison passée).

La date limite des engagements via Footclubs pour la D1, D2 et D3 est fixée le 10 juillet 2024 et pour la D4 et les Féminines, le 26 août 2024.

La Présidente annonce la reprise d'activité du club de l'Union Sportive CASTELNEUVIENNE pour la saison 2024/2025, reprise actée à l'unanimité.

Pour les vétérans, Joseph BERFORINI propose la date du 15 août 2024 pour le retour des formulaires d'engagement.

7. ORGANISATION DE FIN DE SAISON

7.1. Finales de Coupes

Michel PINGUET rappelle la programmation de ces finales les :

Samedi 15 juin 2024 – Plaine des Senets à VARENNES-VAUZELLES – Club support FC NEVERS

Finales	Finalistes	Convocation	Terrain	Heure de match	Délégués
VETERANS	CORBIGNY / COULANGES	08h15	Honneur Terrain à 8	09h30	Mr BERFORINI
CONSOLANTE U15	CLAMECY / LA CHARITE	10h45	Honneur	12h00	Mr ALDAX
AMITIE	NARCY 1 / PREMERY 1	13h00	Honneur	14h15	Mr PINGUET
PRINCIPALE U18 Challenge Georges PRADEL / SPORT COMM	COSNE / VAUZELLES	15h45	Honneur	17h00	Mr BERQUIER
CONSEIL DEPARTEMENTAL	LA CHARITE / COSNE	18h30	Honneur	20h00	Mr LEJEUNE

Dimanche 16 juin 2024 – Stade Etienne Marets à LA MACHINE – Club support UF LA MACHINE

Finales	Finalistes	Convocation	Terrain	Heure de match	Délégué(e)
CONSOLANTE U18	E. COUL.GUE.NEVERS. / CORBIGNY	08h00	Honneur	09h15	Mme OSBERY
PRINCIPALE U15 Challenge André JOMIER	NEVERS BANLAY / FC NEVERS	11h00	Honneur	12h15	Mr BERFORINI
FEMININES	FC NEVERS 2 / E. CLAMECY TANNAY 1	13h30	Honneur Terrain à 8	15h15	Mr ALDAX
DISTRICT SPORT COMM	CIE IMPHY 1 / MOULINS ENGLBERT 1	16h45	Honneur	18h15	Mr SALVAYRE

Il indique que les arbitres ont été désignés sur toutes les finales des coupes et demande aux clubs recevant de chaque finale de bien vouloir venir avec une tablette en état de fonctionnement (chargée à 100%).

7.2. Soirée des Champions

La Présidente rappelle que cette soirée sera organisée le vendredi 21 juin 2024 au Château de VARZY à partir de 18h30.

A cette occasion, seront récompensés les champions seniors et jeunes ainsi que les lauréats du Challenge de l'Éthique sportive seniors et jeunes (PEF).

Des médailles « District » récompenseront aussi les bénévoles proposés par les clubs et le District.

Les nominés (par le District) aux récompenses au niveau de la LBFC de la saison 2023/2024 qui n'avaient pu se rendre à la soirée des récompenses à Auxerre le samedi 2 mars seront invités à venir récupérer leur médaille ou challenge.

Le listing des invitations est affiné. Seront invités tous les récompensés, les membres du Comité de Direction du DNF, la LBFC et les autres partenaires.

Le pot de l'amitié sera pris en charge par le DNF mais organisé par le club de Varzy.

8. QUESTIONS DIVERSES

↳ Françoise VALLET :

- Informe qu'une formation FMI sera proposée aux clubs et aux nouveaux arbitres le samedi 6 juillet au DNF
- Propose que le dernier CD de la saison (le mercredi 3 juillet) se termine par un apéritif dinatoire.
- Rappelle le rôle de la Commission Accompagnement des Clubs et présente le compte-rendu des travaux de cette commission.

↳ Christophe NOGUES interroge la Présidente sur son positionnement quant au devenir du District.

↳ Sylvie OSBERY :

- Annonce que l'audit des comptes par la COGEP aura lieu le 23 juillet 2024.
- Déploie le manque de communication de certains clubs quant à leurs absences sur les plateaux le samedi.

↳ Joseph BERFORINI indique que Madame CHARLOIS lancera le coup d'envoi du match de Coupe Vétérans fixé le 15 juin prochain sur la Plaine des Senets.

↳ Alain ALDAX établit un rapide point sur les devis des assurances et sur la nouvelle Mutuelle.

Agenda : dernier Comité de Direction de la saison 2023/24

- Mercredi 3 juillet à 17h30

1^{er} Bureau 2024/2025 : mardi 27 août à 16h

- 1^{er} Comité de Direction 2024/2025 : mardi 27 août à 17h30

- **2^{ème} Comité de Direction** : mercredi 11 septembre à 17h30 (validation des vœux...)
- **Assemblée Générale** : samedi 5 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'apparaissant, la séance est levée à 20h30.

La Présidente : Françoise VALLET

Handwritten signature of Françoise Vallet in blue ink.

Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX

Handwritten signature of Alain Aldax in blue ink.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.